

REICHSHOFFEN

Dimanche 20 septembre 2026

30^{ème} marché aux puces

Organisé par la Société Amicale des Sapeurs-Pompiers



Le marché aux puces aura lieu sur la place de la Castine et dans ses rues voisines.

La mise en place des exposants se fera de 6h00 à 8h00.

En 29 ans jamais un marché n'a été annulé pour la météo.

Restauration (la restauration sera exclusivement assurée par l'organisateur):

- Toute la journée : buvette, saucisse, merguez, frites, etc
- Le matin : café et croissant
- A midi : repas servi dans l'espace Cuirassier ou à emporter
- Dans l'après-midi : pâtisserie
- Le soir : tarte flambée

Pour plus de renseignements vous pouvez appeler le 07 80 85 90 26

Également sur WhatsApp



Plan d'accès et règlement de manifestation au verso.

✂ ✂ ✂
Internet

BULLETIN D'INSCRIPTION & ATTESTATION SUR L ' HONNEUR

A retourner avant le **13/09/2026** avec votre chèque libellé à l'ordre de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Reichshoffen à l'amicale des sapeurs-pompiers 14, rue du général Leclerc 67110 Reichshoffen

Je soussigné (e),

NOM : Prénom:

Adresse :

CP: Ville: Téléphone:

Adresse MAIL:

Titulaire de la pièce d'identité n° délivrée le par

Toute inscription sans copie de la pièce d'identité ne sera pas prise en compte

Réservation / tarifs : ☐ 5 m à 15€

☐ 10 m à 22€

☐ 15 m à 30€

☐ 20 m à 44€

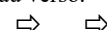
Je déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (article L3 10-2 du code de commerce)
- de non-participation à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal)
- avoir pris connaissance du règlement de la manifestation et m'engage à m'y conformer.

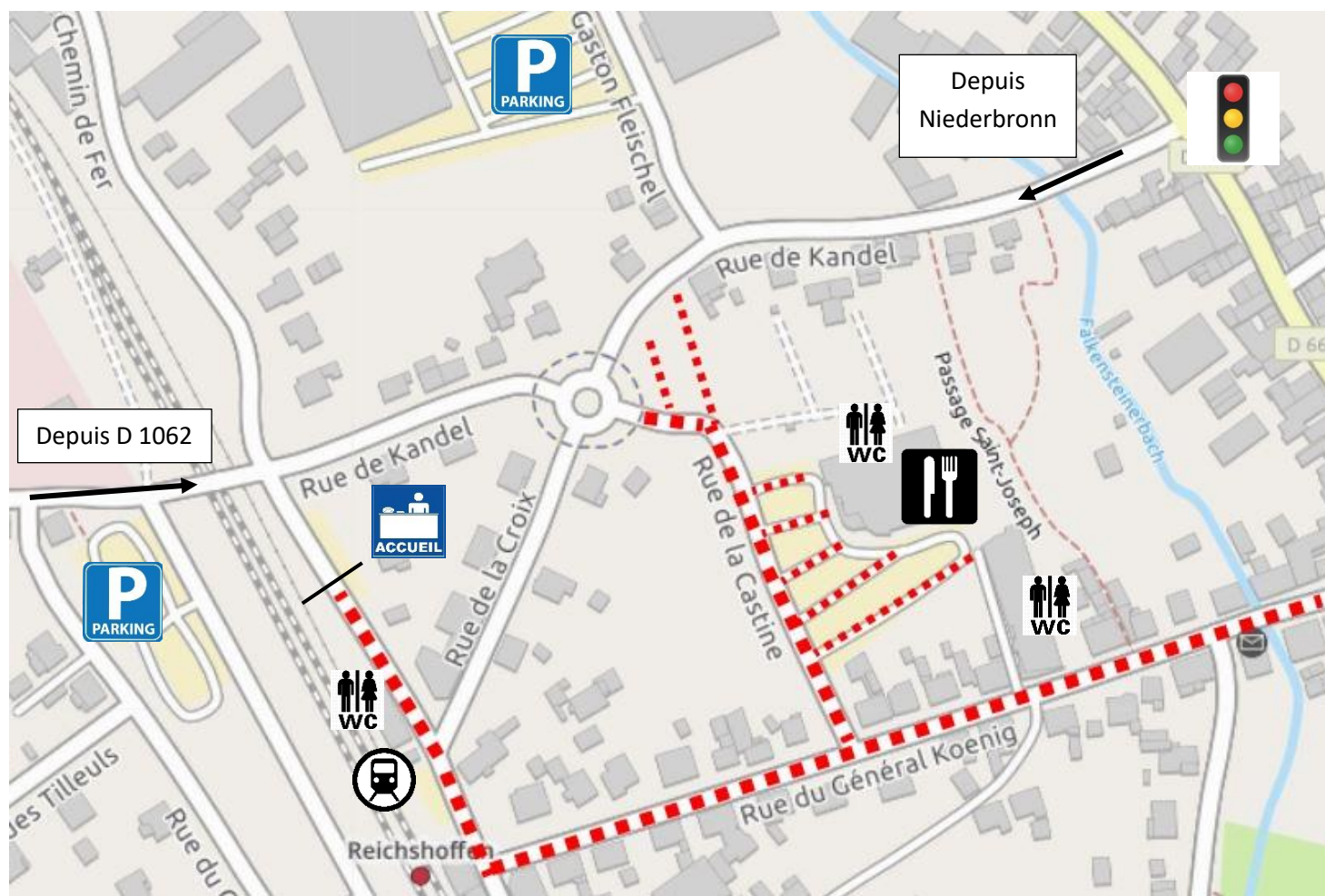
Date et signature :

(Précédé de la mention "Lu et approuvé")

Plan d'accès et règlement de manifestation au verso.



Plan du marché aux puces :



Règlement de la manifestation :

- **Toute réservation non accompagnée de son règlement et d'une copie de la pièce d'identité de la personne inscrite ne sera pas prise en compte.**
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-occupation de l'emplacement.
- Les chèques seront encaissés au plus tard 1 semaine après la prise en compte de l'inscription.
- Sauf interdiction préfectorale, la manifestation aura lieu même en cas d'intempéries.
- Les emplacements seront distribués suivant l'ordre d'inscription.
- Les souhaits personnels ne seront pas pris en compte.
- Toute place non occupée après 8h00 sera redistribuée.
- La vente d'arme est strictement interdite.
- L'introduction de substances dangereuses est strictement interdite dans le périmètre de la manifestation.
- Toute utilisation ou démonstration de mécanisme dangereux est interdite ainsi que toute manifestation bruyante.
- Les animaux doivent être tenus en laisse.
- Les emplacements devront être libérés pour 19h dans un parfait état de propreté. Les contrevenants seront sanctionnés.
- L'amicale des Sapeurs-pompiers décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident qui peuvent survenir aux stands ou dans le périmètre de la manifestation.